

## Contrat d'engagement 2023 des adhérents de l'association Champignons

### Contractants :

#### PRODUCTEUR

NOM Prénom : Pierre MESSIN  
 Adresse : 24, rue Sainte Fontaine  
 39320 LA BALME D'EPY  
 Téléphone : 06 25 60 92 31  
 Courriel : fungikchampignon@gmail.com

#### AMAPIEN

NOM Prénom :  
 Adresse :  
 Téléphone :  
 Courriel :

### Termes du contrat :

Ce contrat instaure un partenariat entre moi, Amapien, et Pierre MESSIN, Producteur de champignons. En y adhérant, je préachète des champignons, je manifeste ma solidarité envers un producteur engagé dans une démarche biologique et contribue à faire vivre son établissement de proximité, respectueuse de l'environnement. Je l'aide à mieux gérer son volume de production et consomme des produits dont je connais la provenance et les méthodes de culture et de fabrication.

#### ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR :

Pierre MESSIN propose, à 13 € le kilo, des champignons produits selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique (demande en cours, mais production validée par l'Assemblée Générale 2022).

Chaque commande peut varier en quantité : de 150 g à 2kg selon le tableau suivant :

Quantité choisie (*)	150 g	250 g	500 g	1kg	2kg
Tarif (pour information)	1,95 €	3,25 €	6,50 €	13 €	26 €

*Attention : la production demande environ un mois. Vous ne pouvez donc demander une livraison que si vous avez transmis votre contrat au référent au moins 6 semaines auparavant !*

Les livraisons seront assurées de 17h30 à 19h, au Carouge, selon le calendrier ci-dessous.

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Dates (*)	13/01	10/02	10/03	7/04	5/05	2/06	13/07	11/08	8/09	6/10	3/11	1/12
	27/01	24/02	24/03	21/04	19/05	16/06	28/07	25/08	22/09	20/10	17/11	15/12
						30/06						
Montant												

(\*) entourer quantité et dates choisies

Remplir le montant mensuel

**REGLEMENT : A priori, chaque mois = un chèque** (rempli et signé, daté du jour de l'émission)

**OU** Si le montant mensuel est inférieur à 10 €, grouper les montants sur plusieurs mois.

En cas de rupture de contrat du fait du producteur, les chèques seront restitués à l'Amapien.

## **ENGAGEMENTS DE L'AMAPIEN :**

Les chèques correspondant à la période d'engagement seront remis au Collecteur-Référent lors de la signature du présent contrat. Chaque chèque est rempli à l'ordre de Pierre MESSIN et sera encaissé postérieurement à la livraison.

### **IMPORTANT :**

Si je suis dans l'incapacité de récupérer ou faire récupérer mon colis, celui-ci sera perdu et non remboursé.

**Démission:** En cas de rupture de contrat du fait de l'Amapien, l'association examinera au cas par cas l'éventualité d'un remboursement.

Fait à ....., le.....

Signature du Producteur

Signature de l'Amapien-consomm'acteur

*Merci de remplir le contrat en 1 exemplaire pour le Collecteur-Référent qui transmet régulièrement les mises à jour au producteur.*

---

## **Contact:**

### **Collecteur - Référent :**

NOM Prénom : DILHALAOUA Monique

Adresse : 2186, route du Fay - 01270 VILLEMOTIER

Téléphone : 06 07 83 64 06

Courriel : monique.dilhalaoua@orange.fr